

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

SELECTIPIERRE 2

SCPI à capital variable
au capital de 118 889 800 € au 31 décembre 2021
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie
314 490 467 R.C.S. Nanterre

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° SCPI 17-28 du 1^{er} août 2017 portant sur la note d'information

AVIS DE CONVOCATION

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2022

statuant (1) sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
ainsi que (2) sur l'augmentation du capital social maximum statutaire et sur l'actualisation des statuts

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **SELECTIPIERRE 2**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Mixte qui aura lieu le :

Mercredi 22 juin 2022 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 Fixation du capital social au 31 décembre 2021.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.
Approbation des comptes de l'exercice 2021 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
- 3 Quitus à la Société de Gestion.
- 4 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 5 Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- 6 Prise d'acte et Approbation de la distribution d'une quote-part prélevée sur les réserves « *plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs* ».
- 7 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31 décembre 2021.
- 8 Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
- 9 Désignation de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance.
- 10 Pouvoirs en vue des formalités.

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 11 Augmentation du capital social maximum statutaire pour le porter de 120 000 000 € à 170 000 000 €.
- 12 Actualisation des statuts en fonction des modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
- 13 Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales SCPI 2022 sur le site internet.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS**Délibérations de l'Assemblée Générale
En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire
Et aux conditions de quorum et de majorité requises en conséquence*****Première résolution (Fixation du capital social au 31 décembre 2021)***

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

arrête le capital social au 31 décembre 2021 à 118 889 800,00 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Quitus à la Société de Gestion)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatrième résolution (Quitus au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cinquième résolution (Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 2 307 770,00 € ;

2°/ décide après avoir constaté que :

██████████	le bénéfice de l'exercice s'élève à	14 553 477,23 €
██████████	auquel s'ajoute le compte	
	« report à nouveau » qui, s'élève à	5 062 516,83 €
██████████	formant ainsi un bénéfice	
	distribuable de	19 615 994,06 €

de répartir une somme de **13 527 167,13 €**, soit 24 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre;

4°/ prend acte qu'après affectation de la somme de 1 026 310,10 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 6 088 826,93 €.

Sixième résolution (Prise d'acte et Approbation de la distribution d'une quote-part prélevée sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs »)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

1°/ prend acte que, conformément à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2018, le montant de 5 € par part prélevé sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs » a été distribué portant le montant de la distribution globale au titre de l'exercice 2021 à 29 € par part ;

2°/ approuve cette distribution de plus-values au titre de l'exercice 2021.

Septième résolution (Approbation des valeurs réglementaires)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

valeur comptable :	282 700 129,51 €, soit 475,57 € par part
valeur de réalisation :	422 834 026,88 €, soit 711,30 € par part
valeur de reconstitution :	504 541 556,64 €, soit 848,75 € par part.

Huitième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,

- du rapport du Conseil de Surveillance,

approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Neuvième résolution (Election de membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Olivier BLICQ, Frédéric BODART et Dominique GUILLET ainsi que de la société CHAMAREL arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

1°/ approuve l'élection de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024, parmi la liste des candidats ci-dessous ;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi

Membres sortants se représentant (par ordre alphabétique)

Monsieur Olivier BLICQ

Né le 12 novembre 1957

Demeurant à Lille (59)

Détenant 90 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Investisseur Privé

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 12

Monsieur Frédéric BODART

Né le 17 juin 1955

Demeurant à Comines (59)

Détenant 16 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Président d'une holding d'investissement familiale – Auparavant, Directeur Général d'une société immobilière

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 4

CHAMAREL

Société à Responsabilité Limitée

Détenant 306 parts en pleine propriété et 1 326 parts en usufruit

802 745 729 RCS Paris APE 7022Z

Siège social : 49 rue Saint-Vincent – 75018 Paris

Représentée par Monsieur Michel PRATOUCY

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

Monsieur Dominique GUILLET

Né le 02 juillet 1961

Demeurant à Bruxelles (Belgique)

Détenant 350 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Consultant en direction d'entreprise

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

Associés faisant acte de candidature (par ordre alphabétique)

AAAZ

Société Civile Immobilière

Détenant 38 parts

490 714 458 RCS Versailles

APE 6820B

Siège social : 2, Allée de Marivel – 96 Avenue de Paris – 78000 Versailles

Représentée par Monsieur Serge BLANC

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 13

ACG

Société civile immobilière
Détenant 150 parts
804 635 043 R.C.S. Paris
APE 6820B
Siège social : 3 Rue Bixio - 75007 Paris
Représentée par Monsieur Frédéric CEZARD
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

AVENIR IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Détenant 299 parts
498 830 926 R.C.S. Blois
APE 6820B
Siège social : 1 Route de Sassay Contres -
41700 Le Controis-En-Sologne
Représentée par Madame Brigitte GIRARDIN
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Georges BADER

Né le 24 octobre 1954
Demeurant à Arcachon (33)
Détenant 40 parts
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Médecin généraliste retraité et ancien Cadre Dirigeant de l'industrie pharmaceutique – Expérience de plus de vingt (20) ans au sein de Conseil de Surveillance de SCPI
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

Monsieur Pierre-Yves BOULVERT

Né le 04 septembre 1962 Demeurant à COURBEVOIE (92) Détenant 50 parts
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Responsable des participations immobilières minoritaires et du pilotage de la gestion externe d'un investisseur institutionnel
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 5

Monsieur Vincent DANIS

Né le 17 mai 1964
Demeurant à Vincennes (94)
Détenant 10 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq (5) dernières années : Président de la SAS SAVINIANNE, Société de conseil en gestion de patrimoine avec spécialité SCPI
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

Monsieur Olivier DAVY

Né le 06 juillet 1968
Demeurant à Paris 17^{ème} (75)
Détenant 14 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq (5) dernières années : Directeur de Recherche Clinique - Economiste
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur François DECAUX

Né le 08 juillet 1966
Demeurant à Clermont (60)
Détenant 69 parts
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Co-Gérant d'une SARL au statut de loueur en meublé professionnel – Formateur en centre de formation pour adultes en mathématiques et sciences jusqu'à bac+3 – Gestion en direct de son portefeuille de valeurs mobilières
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Xavier FAIRBANK

Né le 1er mars 1966
Demeurant à Boulogne-Billancourt (92)
Détenant 380 parts
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Ingénieur au Ministère des Armées en charge de l'exploitation des bâtiments – Administrateur et dirigeant d'associations immobilières

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

Monsieur David GUYOT

Né le 20 mai 1977

Demeurant à Neuilly-Sur-Seine (92)

Détenant 65 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Président de la société DANDAT FINANCE

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Madame Sandrine KONTZ

Né le 06 juin 1976

Demeurant à Le Taillan Medoc (33) Détenant 401 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Sage-femme

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

Madame Alexandra LAFON

Né le 07 août 1980

Demeurant à Anglet (64)

Détenant 428 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Employée de jeux

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Philippe MURIENNE

Né le 30 août 1958

Demeurant à Blagnac (31)

Détenant 200 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Gérant agence immobilière ERA à TOULOUSE (31)

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Jean-Pierre OEUVRARD

Né le 12 mai 1944

Demeurant à Saint Didier Au Mont D'or (69)

Détenant 140 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Membre de Conseil de Surveillance de SCPI – auparavant expert-comptable et commissaire aux comptes

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2

Dixième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

**Délibérations de l'Assemblée Générale
En tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire
Et aux conditions de quorum et de majorité requises en conséquence**

Onzième résolution (Augmentation du capital social maximum statutaire pour le porter de 120 000 000 € à 170 000 000 €)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

décide d'augmenter de 50 000 000 € le montant du capital social maximum statutaire pour le porter de 120 000 000 € à 170 000 000 €

et modifie corrélativement l'alinéa 1 de l'article 6 - 1.3 des statuts – Capital social maximum statutaire comme suit :

Ancienne rédaction :

« La Société de Gestion est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2017 à fixer le capital social maximum dans la limite de CENT VINGT MILLIONS (120 000 000) d'Euros. »

Nouvelle rédaction :

« La Société de Gestion est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2022 à fixer le capital social maximum dans la limite de CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS (170 000 000) d'Euros. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Douzième résolution (Actualisation des statuts en fonction des modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

décide d'actualiser les statuts en fonction des modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers portant sur les points ci-après :

- Remplacement de l'expression « *bulletin trimestriel d'information* » par « *bulletin **périodique** d'information* » au sein des articles 6 à 8 des statuts
- Remplacement de l'expression « porté à la connaissance du public *pour avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.)* » par « porté à la connaissance du public **selon les dispositions légales applicables** » au sein de l'article 6 – 1.3, 2^{ème} alinéa ;
- Remplacement de l'alinéa « *La Société de Gestion mentionne dans chaque bulletin trimestriel d'information, les mouvements intervenus dans le capital au cours du trimestre précédent* » par « *La Société de Gestion mentionne, dans chaque bulletin **périodique** d'information, les mouvements intervenus dans le capital au cours **de la précédente période*** » au sein de l'article 6 - 2.1, 3^{ème} alinéa.

Treizième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales extraordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.